

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 22 septembre 2025 à 17h30

Présents : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot, Michel Thibon, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines, Marc Yaguiyan

Excusées : Christine Reboul Procuration à Philippe Flayol, Nathalie Causse Procuration à Michel Thibon, Sylvette Foubert Procuration à Marie-Anne Védrines

Secrétaire de séance : Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h30.

- Approbation du procès-verbal de la séance du 11 août 2025

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Maxime Flayol, qui avait prévenu de son retard, arrive juste après ce vote.

Monsieur le maire propose que soit soumis au vote le point supplémentaire suivant :

- Devis pour des travaux d'élagage

- **Délibérations Commune :**

1. Validation des 3 devis pour les travaux de rénovation énergétique du logement communal de Saint Roman de Tousque

Une réponse positive a été donnée aux demandes de subvention sur des travaux de rénovation énergétique - induisant un DPE amélioré - de l'appartement situé au-dessus de l'école.

Les 3 devis qui ont servi aux dossiers de demande de subvention sont les suivants :

- RB Maçonnerie : devis d'un montant de 33.599,44 € HT pour la réfection des huisseries, volets roulants et isolation des combles (porte d'entrée de l'appartement, fenêtres, fenêtre du couloir, isolation sous toiture)

➤ *La facture sera inférieure, pas de volet roulant à poser sur la fenêtre du couloir*

- Citybat :

- devis d'un montant de 5.012,47 € HT pour le remplacement du système de production d'eau chaude
- devis d'un montant de 3.229,16 € HT pour le remplacement du système de ventilation (chauffe-eau thermodynamique, entrée et extraction d'air sur le toit)

Maxime Flayol fait remarquer qu'il serait bien de ne pas se limiter à un seul devis par lot de travaux mais d'en obtenir plusieurs de différents artisans, notamment basés sur la commune.

Monsieur le maire rappelle que la « *règle des trois devis* » ne s'applique pas pour ces montants de travaux, et souligne la charge que représentent le montage et le suivi de chaque dossier de subvention, avec une multiplicité d'interlocuteurs. Il prend acte de la remarque.

Les 3 devis présentés sont acceptés :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2. Mise à jour de la dénomination des voies communales (cf adressage) et mise à jour des linéaires

Plusieurs modifications ont été apportées au tableau des voies communales depuis la mise en place de l'adressage, principalement :

- Scinder la V.C. 17 en 2 voies distinctes : chemin des Combes et chemin du Bouscayrol
- Création de la V.C. 8 : chemin du Mas del Fesc
- Scinder la V.C. 3 en 2 voies distinctes : Route du Salt et Chemin des Mathes

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. Nouvelle convention de participation à la protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance du personnel à partir de janvier 2026 (Sous réserve de réception des documents)

Point reporté, la commune n'ayant pas encore reçu les documents.

4. Adhésion à la SAS Cévennes Durables pour le projet CEVEnRGIE d'autoconsommation collective et citoyenne

Le projet CEVEnRGIE d'autoconsommation collective et citoyenne est porté par le Syndicat des Hautes vallées Cévenoles avec le concours de la SAS Cévennes Durables.

L'autoconsommation collective est un modèle énergétique local (distance < 20 km) permettant le partage d'une production d'énergie renouvelable (installations photovoltaïques) au sein d'un groupe de participants (producteurs et/ou consommateurs) via le réseau public de distribution (Enédis).

Avec le projet CEVEnRGIE, ce sont 4 boucles qui sont créées sur notre communauté de communes, la boucle D couvrant Moissac V.F. Chaque boucle se chevauchant (par ex. D et A), cela permet, le cas échéant, la bascule d'une boucle à une autre afin de maintenir une répartition équilibrée de la production.

La réunion publique de lancement de la boucle D a eu lieu jeudi 18 septembre, pour une mise en service le 1^{er} novembre.

Concernant plus particulièrement la boucle D, 4 producteurs sont référencés, dont un à 100 kWc (les autres : 3, 6 ou 9 kWc), ce qui représente une production supérieure à la demande.

Pour entrer dans ces boucles d'autoconsommation partagée, la commune doit adhérer à la SAS Cévennes Durables, dont le siège est à Saint Michel de Dèze, en prenant des parts d'une valeur de 50 €, avec un principe coopératif « 1 personne = 1 voix ».

C'est avant tout une démarche citoyenne. La commune prévoit d'entrer dans la boucle pour les consommations électriques de ses bâtiments publics (mairie, temples et médiathèque, école) et de certains pompages AEP *.

** Les pompages seront retenus en fonction du prix de l'électricité négocié par le groupement d'achat SDEE 48 auquel la commune a adhéré sur la période [2026 ; 2028].*

Proposition de prendre 2 parts d'une valeur de 50 € chacune, soit 100 € :

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. Indemnités pour le référent ambroisie

Désigné « référent ambroisie » pour notre commune, Dominique Foubert est intervenu à

différents endroits afin d'éliminer rapidement cette plante invasive et dangereuse pour la santé.

Afin de dédommager Dominique Foubert de ses frais de déplacement et ses diverses actions (repérage, destruction de plants...), il est décidé, en concertation avec la Trésorerie, de lui verser une indemnité forfaitaire annuelle d'un montant de 100 €.

Sylvette Foubert ne prend pas part au vote.

À noter que FREDON France pilote depuis 2017 l'Observatoire des ambrosies au niveau national, voir le site www.fredon.fr répertoriant tous les lieux traités.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. Décision modificative pour les travaux de voirie communale 2025

Des travaux supplémentaires ont été réalisés (longueur linéaire supérieure à Combes, travaux additionnels au Mas), ce qui a engendré un dépassement des montants prévus au budget.

Il convient, par conséquent, de voter une décision modificative pour pouvoir régler ces travaux :

- Article 25151-150 Voirie communale 2025 : + 13.000 €
- Article 21311 Bâtiments administratifs : - 3.250 €
- Article 21312 Bâtiments scolaires : - 3.250 €
- Article 21318 Autres bâtiments publics : - 3.250 €
- Article 21351 Bâtiments publics : - 3.250 €

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Délibérations Budget Eau :

7. RPQS eau et assainissement 2024 (Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'eau potable et de l'assainissement)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement (RPQS). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : <https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/48097> (*).

** sispea = système d'information des services publics d'eau et d'assainissement*

Il est à constater que le différentiel entre le volume de pompage et celui facturé aux abonnés continue de se réduire à la suite des actions successives menées par la commune.

Ces éléments présentés, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• Délibérations Budget du Village de Vacances :

8. Habilitation ponctuelle pour représenter la commune en justice et choix de l'avocat

Consécutivement à la requête présentée par la SAS Gîtes en Cévennes ayant pour objet un recours en annulation de la décision de résiliation de la DSP pour motif d'intérêt général

et enregistrée le 17/07/2025 devant le tribunal administratif de Nîmes, il est décidé de faire appel à Maître Anaëlle Degrémont du cabinet De Gaulle Fleurance, avocat au barreau de Paris, pour représenter la commune.

Christine Reboul, actuellement salariée au Village de gîtes, ne prend pas part au vote.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. Convention d'honoraires de l'avocat retenu

En continuité du point précédent, lecture est faite du contrat de mission et de rémunération de Me Degrémont pour représenter la commune.

Le coût forfaitaire de cette mission est de 3.000 € HT, comprenant l'analyse de la requête, les pièces annexées, la rédaction du mémoire en défense et les divers échanges.

Christine Reboul, actuellement salariée au Village de gîtes, ne prend pas part au vote.

POUR : 8

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Point ajouté à l'ordre du jour :**

10. Devis pour des travaux d'élagage

Des travaux d'élagage sur les châtaigniers du village de gîtes s'avèrent nécessaires cet hiver afin de préparer le futur chantier de rénovation. Outre le volet sécurité, ces interventions s'inscrivent dans les OLD (Obligations Légales de Débroussaillage).

Sont également concernés le tilleul et le frêne de la cour de l'école.

Le devis d'Oscar Werson (Elagage-abattage) s'élève à :

-- Tilleul et frêne de l'école de St Roman, broyage compris 660,00 € HT

-- Village de gîtes : 4.910,00 € HT

18 châtaigniers

1 albizia

1 arbre mort (près gîte 16)

incluant la plantation de 2 châtaigniers (entre gîtes 19 et 20) à 240,00 € HT

Le devis total présenté de 5.570,00 € HT est accepté.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Actions et Projets :**

• Voirie Communale

La commune a été informée par la préfecture courant août d'une modification des linéaires de voirie communale. Jusqu'alors, la voirie communale faisait l'objet d'une délibération sur la base d'un tableau des voies communales actualisé par la mairie. Désormais, le comptage de la longueur des linéaires est réalisé sur la base des données de l'édition BD TOPO avec l'IGN.

Pour les communes, n'ont été retenues que les routes à une ou deux chaussées. En revanche, les chemins non revêtus et les routes empierrées ne sont plus comptabilisés.

Concernant Moissac V.F., le déclassement de 22 kms de voirie sur un total de 35 kms a

des impacts très significatifs sur la répartition de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), faisant partie de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), qui représente 50% des ressources budgétaires communales.

Notre Députée, alertée sur cette problématique, a pris contact avec Monsieur le Préfet et a écrit au Ministre démissionnaire de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, François Rebsamen.

- Horloges connectées pour l'éclairage public fournies par le SDEE

Quelques informations SDEE 48 concernant notre commune, présentées par Marc Yaguiyan :

- Installation de 2 horloges connectées pour l'éclairage public (EP) :
 - Deux horloges d'éclairage public (La Boissonnade et village de St Roman) vont prochainement être installées pour piloter depuis la mairie les plages horaires d'allumage et d'extinction. Avec le logiciel de supervision, il sera désormais possible de suivre les consommations, le nombre d'heures de fonctionnement et de détecter les éventuelles pannes.
 - Une formation à la télégestion sécurisée TEGIS est assurée par l'administrateur du site SDEE 48, dont Marc Yaguiyan a bénéficié.
- Synthèse des résultats des marchés groupés d'électricité pour la période [2026 ; 2028] :
 - Le groupement d'achat SDEE 48 - auquel nous avons prolongé l'adhésion pour trois années - a fait le choix de couvrir l'intégralité des besoins en électricité pour les années 2026 et 2027. Une diminution des factures de l'ordre de 15 à 30 % par rapport à 2025 est attendue.
 - Sur la période [2026 ; 2028], 3 lots 'électricité' ont été attribués pour Moissac V.F. : EDF pour l'éclairage public, ENGIE pour les bâtiments publics et les AEP < 36 kVA et TotalEnergies pour le pompage de St Roman (48 kVA).

- Accueil des Nouveaux habitants : Samedi 27 septembre à 11h

5 nouveaux habitants de la commune ont répondu à notre invitation. Nous leur souhaitons une bonne installation en notre commune.

- Repas des aînés - Dimanche 18 janvier 2026 midi

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 18 janvier 2026. Une recherche de prestataire pour un service complet est en cours.

- Point Communauté de communes

- PLUi

- Projet de révision allégée du PLUi

L'urbanisme est une compétence communautaire. Lorsque des communes souhaitent apporter des modifications au PLUi, une révision (parfois coûteuse) de ce dernier est déclenchée au niveau de la CCCML. La révision dite allégée permet de faire évoluer certains éléments à enjeux du PLUi, selon des modalités plus souples qu'avec une révision générale.

La révision allégée en projet permettra à chaque commune de dresser la liste des parcelles à faire évoluer :

- parcelles à faire passer **de AP en A...**,
- cimetières privés à passer **en N** plutôt qu'en U ou A ou AP,
- possibilité d'échange de parcelles urbanisables sur le territoire mais pas de création qui accroîtrait la surface totale urbanisable du PLUi,
- possibilité de créer des parcelles **NL** accolées aux exploitations agricoles pour agritourisme,
- possibilité de créer des 'micro-zones' **UX** pour des projets professionnels individuels,

Une relecture et une harmonisation des règlements de zone seront conduites dans le cadre de la révision allégée.

Calendrier de la révision allégée

- Réunions publiques (à confirmer):
Samedi 25/10/25 - 10h à St Etienne V.F. animée par Karine Rovira chargée de mission de la CCCML, en présence des élus
Samedi 15/11/25 - 14h au Piboullo animée par Karine Rovira chargée de mission de la CCCML, en présence des élus
- Échanges, préparation...
- Passage en mairie de Karine Rovira pour recueillir les besoins, suggérer, mettre en forme les demandes
- Avant-projet pour mai 2026
- Consultation des Personnes Publiques Associées (Préfet, Conseil Régional, Conseil Départemental,) en juillet-août 2026

• Maison de santé pluriprofessionnelle multisites

La population était invitée vendredi 12 septembre à l'inauguration des maisons de santé pluriprofessionnelle multisites (MSP), à Ste Croix V.F. (bâtiment de 150 m², dont 1 cabinet médical) et à St Etienne V.F. (bâtiment de 440 m², dont 2 cabinets médicaux). Les deux sites sont pourvus d'une pro-pharmacie.

Encore merci à tous ceux qui ont œuvré à la réussite de ce projet de MSP Cévennes Lozériennes, et notamment aux personnels de santé avec une mention spéciale au Dr Maréchal.

Les soignants accueillent les patients dans les nouveaux locaux depuis le lundi 22 septembre.

Les conditions contractuelles sont détaillées dans le dernier compte-rendu de la Communauté de Communes.

La prochaine séance est fixée au lundi 3 novembre 2025 à 17h30.

La séance est levée à 19h30.
